

## **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES en MED-5**

**Année universitaire 2020-2021**

### **I. Dispositions générales**

La **validation** des connaissances fait l'objet de **deux sessions** par an. Un examen sur tablettes en deux parties : février et juin pour la première session et une session de rattrapage en août - septembre. L'examen oral a lieu en juin avec le rattrapage au mois d'août - septembre. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles par UE.

Un étudiant est autorisé à passer en année supérieure, soit en Med-6, dès lors qu'il a validé toutes les unités d'enseignement ; ainsi **aucune dette n'est tolérée pour le passage en année supérieure**. Les stages et gardes de Med-5 doivent être impérativement validés pour le passage en année supérieure.

**Un étudiant est autorisé à passer en année supérieure (Med-6) dès lors que le Med-4 et le Med-5 ont été totalement validés. (UE théoriques, UE Compétences, ECL, LCA, stages hospitaliers, gardes)**

**Souveraineté du jury** : aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, **d'une erreur matérielle** qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. La scolarité n'est pas tenue d'indiquer à un candidat le détail des points obtenus. Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une mauvaise note et qu'il lui apporte, à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

### **II. CALENDRIER**

Le contrôle des connaissances s'effectue ainsi :

#### **1. Première session :**

*Session de février 2021 :*

**Examens Partiels sur Tablettes** sur les matières enseignées lors de la 1<sup>ère</sup> période d'enseignements :

- UE ORL-Ophtalmologie-Stomatologie
- UE Santé Publique-Maladies Infectieuses
- UE Douleur-Soins Palliatifs-Anesthésie-Défaillances Viscérales Aiguës (DSPA-DVA)
- UE Médecine interne-Vieillessement-Handicap

*Session de juin 2021 :*

**Examens Partiels sur Tablettes** sur les matières enseignées lors des 2<sup>nde</sup> et 3<sup>ème</sup> période d'enseignements :

- UE Dermatologie-Hématologie
- UE Psychiatrie-Addictologie-Pédopsychiatrie
- UE Pédiatrie
- UE Médecine du Travail-Médecine Légale-Médecine Générale-Exercice Médical
- UE Lecture Critique d'Article

**Examen Oral.**

- UE Compétences

## 2. Deuxième session :

Session d'août-septembre 2021

### **Epreuves de rattrapage sur tablettes**

Les épreuves au mois d'août-septembre ont un découpage et des règles de validation similaires à celles de la première session.

**Examen oral de rattrapage** qui suit les mêmes modalités que l'épreuve orale de première session avec deux stations.

## III. Modalités de validation de MED-5

*Cas des étudiants redoublant/triplant le Med-5* : ils gardent l'acquis des UE pour lesquelles ils ont été reçus l'année précédente selon le principe de la capitalisation. Ils repassent leurs épreuves non capitalisées selon les mêmes modalités que les étudiants primants, c'est-à-dire une épreuve sur tablette incluant DP et QI. Chaque étudiant doit se tenir informé des dates d'examen (écrit et oral) et contacter la scolarité en charge des examens, en cas d'erreur ou oubli, dans les meilleurs délais

Les redoublants repassent les épreuves des UE non validées avec les étudiants primants de Med-5 et sont soumis aux mêmes règles que les primants pour valider ces UE.

**Pour les étudiants redoublants dispensés de l'oral de MED5 au cours de l'année universitaire 2019-2020 (COVID-19), cette dispense du fait de la situation sanitaire ne représente pas une validation. Il est donc IMPERATIF de vous présenter à cet oral lors de l'année universitaire 2020-2021 pour validation.**

*Cas des étudiants ayant des dettes de Med-4* : Ils repassent les épreuves de leur UE non validée avec les étudiants primants de Med-4 et **sont soumis aux mêmes règles que les primants pour valider cette UE.** Chaque étudiant doit se tenir informé des dates d'examen (écrit ou oral) et contacter la scolarité en charge des examens, en cas d'erreur ou oubli, dans les meilleurs délais.

## 1. Examens sur tablettes :

### **8 UE Cliniques**

Chacune des 8 UE théoriques fait l'objet d'un **examen sur tablettes** calqué sur la docimologie de l'examen national classant en accord avec la réforme de l'ECNi. Chaque épreuve d'UE porte sur **6 dossiers progressifs (DP)** et **15 Questions isolées (QI)**, **sauf l'épreuve de Médecine du travail-Médecine Légale-Médecine Générale-Exercice Médical qui porte sur 4 DP et 20 QI.** Les DP sont destinés à explorer les capacités cliniques et diagnostiques concernant une ou plusieurs pathologies associées. Ces dossiers comportent **7 questions** permettant de :

1. justifier une démarche diagnostique ;
2. tester les connaissances physiopathologiques ;
3. justifier le choix d'une attitude thérapeutique ;
4. prendre en compte la dimension médico-légale ;
5. prendre en compte la dimension sanitaire et sociale.

Les DP et QI peuvent être transversaux c'est-à-dire porter sur plusieurs disciplines ou faire appel à des connaissances courantes et antérieurement acquises notamment au cours du Med-4. **Toutefois le barème de points porte majoritairement (> 50%) sur les disciplines intitulant l'épreuve.** A la session de septembre, les dossiers peuvent comporter des regroupements de disciplines différents de ceux de la première session.

Les sujets d'examen sont préparés selon le libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'UE. Ils peuvent porter sur tout ou partie des disciplines associées dans l'UE, ils sont revus par le bureau des examens.

Les coefficients appliqués seront les suivants : 75% de la note finale de l'UE pour les DP, 25% pour les QI.

Dans un système d'unités d'enseignement capitalisables (UE), chaque unité d'enseignement est validée par une note égale ou supérieure à 10/20.

Ainsi, la validation d'une UE requiert une note moyenne de 10/20 prenant en compte le nombre de DP et QI correspondant à l'UE. Une note < 5/20 à l'un ou l'autre des 6 dossiers (note éliminatoire) entraîne l'ajournement à l'UE. Il n'y a pas de note éliminatoire pour les QI.

En cas d'ajournement, l'étudiant passe l'épreuve de rattrapage de l'UE d'août-septembre 2021 selon les mêmes modalités c'est-à-dire DP et QI laissés au libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'UE qui peuvent porter à nouveau sur tout ou partie des disciplines associées dans l'UE. Lors de la session de rattrapage d'août-septembre 2021, la validation d'une UE suit les mêmes règles qu'en 1<sup>ère</sup> session

**Aucune dette (UE, ECL, LCA ou oral) n'est possible pour le passage en Med-6.**

### **Epreuve de Lecture Critique d'Article**

L'objectif de cette épreuve est d'amener les étudiants à lire de manière critique et à analyser le contenu d'un article, en vue de leur autoformation actuelle et future. L'épreuve comporte **deux articles pouvant être en anglais incluant possiblement un résumé**. Chaque article fait l'objet d'une épreuve sur tablette à caractère progressif pouvant compter entre 12 à **15 questions**. Les articles sont distribués sous format papier. La validation de cette épreuve nécessite une note  $\geq 10/20$ . Aucune note éliminatoire n'est applicable à chacun des articles. Chaque article compte pour la moitié de la note.

### **2. Examen oral de l'UE Compétences**

**L'examen oral** est organisé au centre de simulation Présage. Chaque étudiant est évalué lors de la mise en situation de deux scénarii cliniques fréquents et distincts testant ses compétences médicales contextualisées.

Le livret des questions de compétence est mis à disposition début avril 2021. Cet oral se déroule en juin 2021. Les deux mises en situations cliniques sont issues de ce livret constitué d'un groupe de problématiques rattachées aux UE Théoriques de MED-5. Ces problématiques sont résumées en quelques phrases et doivent permettre l'élaboration d'une situation clinique fréquente propre à l'UE à laquelle elles sont rattachées. Le jour de l'examen, l'étudiant découvre les deux vignettes cliniques détaillées en lien avec deux problématiques différentes.

Ces vignettes cliniques sont les points de départ des situations cliniques simulées qui constituent l'épreuve. L'étudiant a 20 minutes pour se préparer avant de débiter. Les 2 parties de l'épreuve sont évaluées par des examinateurs distincts : ces derniers sont au nombre de 2 pour chaque partie dont au moins un PU-PH ou un MCU-PH. Chacune de ces mises en situation durent 8 mn.

Chacune des deux parties de l'épreuve est notée sur 20 et compte pour 50% de cette note, il n'y a pas de note éliminatoire.

### **3. UE Stages hospitaliers et UE gardes :**

Un étudiant effectue 4 stages hospitaliers par année universitaire. Le passage en année supérieure est conditionné par la validation de l'UE « Stages Hospitaliers ». De manière générale **un stage s'effectue à temps plein sur une période de 6 ou 7 semaines, la durée des stages est précisée au calendrier qui figure dans le livret des stages**. Il est possible de prendre des congés pendant les stages en respectant la réglementation. La validation de l'unité d'enseignement (UE) « Stages Hospitaliers » de Med-5 est conditionnée par la validation individuelle des 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> stages de Med-4 et des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> stages de Med-5. Une moyenne (calculée à partir des quatre notes de stage) égale ou supérieure à 10 est également nécessaire pour la validation de cette UE. Si un étudiant obtient une moyenne inférieure à 10, la note de son 3<sup>ème</sup> stage de Med-5 est alors prise en compte pour son passage en année supérieure à la session de septembre. Il est rappelé que les étudiants doivent valider 36 mois de stage sur **la totalité de la FASM (Med-4, Med-5 et Med-6)**. Cependant, en cas de redoublement, l'étudiant ne garde pas le bénéfice de l'UE « Stages hospitaliers » ni de l'UE « gardes », et recommence intégralement son année de stage et les gardes de l'année. Par conséquent cette durée de 36 mois est augmentée de 12 mois supplémentaires par année redoublée.

L'arrêté du 17 juin 2013 stipule que **lors des 3 années de FASM** (Med-4, Med-5 et Med-6) les étudiants doivent effectuer au minimum **25 gardes (davantage en cas de redoublement)**. Les étudiants devront faire 12 gardes en med5. Le passage en Med-6 est conditionné par la validation des 6 gardes de T3 T4 de med4 et des 6 gardes de T1 T2 en med5. La réalisation des 6 gardes restantes sera examinée de façon différée par le jury de Med-6

#### 4. Enseignements de choix libre (ECL) :

Cf Enseignements de choix libre (2020-2021) sur le site web de la Faculté

#### 5. Classement de promotion :

Un **classement de fin de premier quadrimestre** est effectué prenant en compte **TOUS les étudiants** et les 4 UE cliniques des épreuves de février 2020. Ce classement sera fondé sur les notes **communiquées aux étudiants APRES délibération**.

Un **classement final** est effectué pour **TOUS les étudiants** en prenant en compte les 8 UE cliniques et la LCA et se fondant aussi sur les notes **communiquées aux étudiants APRES délibération de première session**.

Pour ces deux classements le rang de chaque étudiant lui est communiqué sur l'ENT en même temps que ses résultats personnels. Il n'y a pas de classement à l'issue des sessions de rattrapage d'août-septembre 2020.

## Séminaires

### 1<sup>ère</sup> période :

- Douleur Soins palliatifs - Responsables : Pr DELVAL
- Vieillessement - Responsable : Pr PUISIEUX
- Handicap - Responsable : Pr THEVENON
- Médecine interne - (1<sup>ère</sup> partie) - Responsable : Pr SOBANSKI
- Médecine interne - (2<sup>ème</sup> partie) - Responsable : Pr SOBANSKI
- Défaillances viscérales aiguës - Responsable : Pr JOURDAIN
- Arrêt cardiaque - Responsable : Pr LETEURTRE
- Maladies infectieuses - Responsable : Pr SENNEVILLE
- LCA - Responsable : Pr RICHARD

### 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> périodes :

- **Addictions - Conduites dopantes (1<sup>ère</sup> partie)** - Responsable : Pr COTTENCIN
- **Addictions - Conduites dopantes (2<sup>ème</sup> partie)** - Responsable : Pr HEDOUIN
- **Dermatologie** - Responsable : Pr STAUMONT
- **Hématologie** - Responsable : Pr YAKOUB-AGHA
- **Pédiatrie - (1<sup>ère</sup> partie)** - Responsable : Pr TRUFFERT
- **Pédiatrie - (2<sup>ème</sup> partie)** - Responsable : Pr TRUFFERT
- **LCA – (2 séminaires)** - Responsable : Pr RICHARD
- **Psychiatrie** - Responsable : Pr VAIVA
- **Médecine légale –** Responsable : Pr HEDOUIN
- **Médecine légale - Médecine du travail - (2 séminaires)** - Responsables : Pr HEDOUIN – Pr SOBASZEK

<b>MODALITES D'EXAMENS – MED-5</b>				
<i>Unité d'Enseignement</i>	<i>Période</i>	<i>Type d'examen</i>	<i>Durée</i>	<i>Points</i>
« <i>ORL-Ophthalmo-Stomato</i> »	<i>Février 2021</i>	6 DP 15 QI (2 DP et 5 QI pour chacune des 3 disciplines de l'UE)	2h	/20 pts°
« <i>Santé Publique-Maladies Infectieuses</i> »	<i>Février 2021</i>	6 DP 15 QI (4 DP et 10 QI en Maladies Infectieuses 2 DP et 5 QI en SP)	2h	/20 pts°
« <i>DSPA-DVA</i> »	<i>Février 2021</i>	6 DP 15 QI (4 DP de D ou SP ou A, 10 QI de D de SP ou de A 2 DP et 5 QI de DVA)	2h	/20 pts°
« <i>Med Interne-Vieillessement-Handicap</i> »	<i>Février 2021</i>	6 DP 15 QI (2 DP et 5 QI pour chacune des 3 disciplines de l'UE)	2h	/20 pts°
« <i>Dermato-Hémato</i> »	<i>Juin 2021</i>	6 DP 15 QI (4 DP et 5 QI de D et 2 DP 10 QI de H ou l'inverse)	2h	/ 20 pts°
« <i>Psychiatrie-Addictologie-Pédopsychiatrie</i> »	<i>Juin 2021</i>	6 DP 15 QI	2h	/20 pts°
« <i>Pédiatrie</i> »	<i>Juin 2021</i>	6 DP 15 QI	2h	/20 pts°
« <i>Med du T-Med Légale-Med Générale-Exercice Médical</i> »	<i>Juin 2021</i>	4 DP et 20 QI (2 DP 5 QI de MdT, 2 DP et 15 QI de ML, MG, EM)	1h30	/20 pts°
°LA VALIDATION DE CHAQUE UNITE D'ENSEIGNEMENT SERA OBTENUE PAR LA MOYENNE DE <b>10/20</b> . °NOTE ELIMINATOIRE <b>INFERIEURE A 05/20</b> POUR CHAQUE DP AUX DEUX SESSIONS				
« <i>Compétences</i> »	<i>Juin 2021</i>	Oral	20 minutes de préparation 2 x 8 minutes devant 2 examineurs pour chaque partie	/20 pts

« LCA »	Juin 2021	Deux articles possiblement en anglais : 12 à 15 questions	3h	/20 pts
« Stages hospitaliers »	<b>STAGES OBLIGATOIRES</b>	Feuille d'évaluation de fin de stage +		VAL si note moyenne > ou = 10/20 ET stages validés
« Gardes »	15 gardes validées	Attestation de gardes		VAL Si dépôt 15 feuilles de garde signées
« ECL »	A la fin de l'enseignement ou mai-juin 2021	Validation par un contrôle continu/examen ou autre		/20 pts

Les « Stages hospitaliers et Gardes » doivent obligatoirement être validés pour le passage en année supérieure